Alain Pichon plaide pour la mise en place d'un statut de l'élu

vendredi 29 mars 2019, par lpe

Maire de la commune d'Antran, vice-président de la Communauté d'agglomération du Grand Châtellerault, Conseiller départemental et président de l'association des maires de la Vienne, Alain Pichon semble idéalement placé pour souhaiter une évolution significative de la condition des élus en France. C'est à l'occasion du salon des maires de la Vienne, qui s'est tenu au Palais des congrès du Futuroscope le 22 mars que nous avons pu recueillir ses propos.

"*La proximité, c'est important. La commune reste l'échelle normale de contact avec les citoyens. On le voit, sur des niveaux plus larges comme la Région par exemple, il n'y a pas d'interlocuteur direct. En tant que maire d'Antran, je suis dans l'annuaire, donc joignable chez moi ! Je pense aussi qu'il faut redonner du pouvoir aux préfets de départements. Dans la Vienne, j'échange fréquemment avec la préfecture ; avec le préfet de Région, ce n'est pas possible, il est trop éloigné de notre réalité*."

A un an des élections, il faudrait un statut de l'élu qui tienne la route. Comment motiver les candidats ?
"*Les élus vieillissent, ce sont soit des retraités, soit des indépendants car le statut de l'élu n'existe pas. Pour les autres, ça suppose de suspendre plus ou moins son activité professionnelle et d'accepter une rémunération moindre, avec une retraite très peu constituée. 80% des maires qui sont aujourd'hui au salon perçoivent entre 500 et 1000€ par mois, c'est quasiment du bénévolat !*
Beaucoup de pays du nord ont fait évoluer le statut de manière très claire, il faut poursuivre la réflexion, et avancer sur ce sujet."

Face à ces attentes, quel renouvellement l'an prochain ?
"*Pour moi, entre 55 et 60% vont être à nouveau candidats, mais pas sûr que ce soient les plus jeunes, donc on ne rajeunira pas les effectifs ! Il faut être passionné et un peu fou pour devenir maire aujourd'hui*."

L'association des maires de la Vienne, qui regroupe quasiment 100% des communes et intercommunalités, propose toujours des formations aux élus et un accompagnement. Au 1er janvier 2019, le département comptait 266 communes, un chiffre qui évolue en fonction des regroupements de petites communes, mais comme le soulignait Alain Pichon "*Deux communes pauvres qui fusionnent ne donneront pas une commune riche !*"

CR

Plus : www.adm86.fr